

<b>Zeitschrift:</b>	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
<b>Herausgeber:</b>	Organisation des Suisses de l'étranger
<b>Band:</b>	23 (1996)
<b>Heft:</b>	3
 <b>Artikel:</b>	Votations fédérales du 9 juin 1996 : la réforme du gouvernement sur le carreau
<b>Autor:</b>	Tschanz, Pierre-André
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-912438">https://doi.org/10.5169/seals-912438</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Votations fédérales du 9 juin 1996

# La réforme du gouvernement sur le carreau

**Un oui très large au projet d'article constitutionnel sur l'agriculture, un non net au projet de loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et un taux de participation très faible une nouvelle fois, tel est le triple enseignement des votations fédérales du 9 juin dernier.**

Plus de trois votants sur quatre ont déposé dans l'urne un oui au projet de nouvel article constitutionnel sur l'agriculture. Ce dernier tient lieu de fondement à la réforme de la politique agricole et fixe le mandat confié à l'agriculture. Les cantons se sont retrouvés unanimes dans le camp du oui.

Un an et trois mois après l'échec d'un précédent projet d'article constitutionnel, la claire approbation d'un nouveau dispositif constitutionnel représente un soutien populaire à la réforme de la politique agricole engagée en 1992 par le gouvernement. Par la bouche de son président et ministre de l'économie publique, Jean-Pascal Delamuraz, ce dernier a clairement souligné, au soir même de ces votations, sa détermination à mener à bien d'ici à l'an 2002 l'ensemble du programme de réforme de l'agriculture.

Cet article constitutionnel tenait lieu de contre-projet à une initiative populaire «paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature», retirée entre-temps. Il servira de contrepoids à une autre initiative popu-

laire, encore plus empreinte d'écologie celle-là, que le parlement doit encore examiner.

Trois votants sur cinq ont dit non en revanche au projet de loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration. C'est sur la possibilité pour le Conseil fédéral de s'ajourndre jusqu'à dix secrétaires d'Etat au maximum que s'est polarisé le débat. Une partie de la droite avait considéré cette mesure comme un gonflement du pouvoir du Conseil fédéral et recueilli les 50 000 signatures nécessaires pour imposer une votation populaire sur la loi.

Les autres éléments principaux de cette loi n'étaient guère contestés. Aussi envisage-t-on de les reprendre dans un nouveau train de réforme de l'administration. Il s'agit de la possibilité, pour le Conseil fédéral, de modifier l'organisation de l'administration fédérale et d'introduire de nouvelles méthodes de gestion de l'administration.

La participation au scrutin enfin a été, avec 30%, d'un poil supérieure à celle des votations fédérales du 10 mars dernier. La prochaine votation fédérale est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 1996. Le Conseil fédéral a renoncé en mai à convoquer le peuple pour le 22 septembre.

PAT



## Commentaire

*C'est raté pour la réforme du gouvernement et de l'administration. Le peuple suisse n'a pas voulu décharger son gouvernement d'une partie de ses tâches administratives pour lui donner les moyens de mieux gouverner. Cet échec n'est pas surprenant! Une fois de plus, il a suffi du coup de gueule de quelques poignées de révolutionnaires pour torpiller un projet qui avait pourtant l'appui de la très large majorité des deux chambres du parlement et des partis politiques. Paradoxalement, ce phénomène met en évidence la nécessité de réformer les institutions politiques helvétiques.*

*Sept ayants droit sur dix ont renoncé à user de leur droit souverain, malgré les facilités (comme le vote par correspondance par exemple) introduites pour contrecarrer l'abstentionnisme. Et le taux de participation est tout simplement catastrophique là où il n'y avait pas d'enjeu politique cantonal (Valais: 13,8%; Tessin: 15,8%). L'abstentionnisme est inversement proportionnel à l'importance des enjeux. Pour prouver le cas de Genève, pour une fois premier (avec 60,1%) au classement de la participation, où le débat sur deux projets rou-*

*tiers pour la traversée de la rade (tous deux ont été rejettés) n'a laissé personne indifférent.*

*En mars dernier, l'abstentionnisme avait été encore un peu plus fort pour une quintuple votation fédérale sur des enjeux mineurs. Pour remédier à ce mal qui ronge notre démocratie semi-directe, il faudrait pouvoir ne réservé au souverain que les décisions de principe. Le projet de révision de la Constitution fédérale en prend en partie le chemin: il prévoit le doublement du nombre de signatures requis pour les référendums. C'est un pas dans la bonne direction, assurément. Toutefois, la procédure de consultation a mis en évidence une large opposition à cette mesure, dans laquelle beaucoup ne veulent voir qu'un démantèlement des droits démocratiques. Et l'échec du pourtant modeste projet de réforme du gouvernement et de l'administration le 9 juin dernier est à cet égard de bien mauvais augure! Un travail de Sisyphe attend les responsables politiques de ce pays pour convaincre le souverain de la nécessité de réformer nos institutions. Alors, au boulot, Messieurs et Messieurs! sans plus tarder, le temps presse!*

Pierre-André Tschanz

## Votations fédérales

22 septembre 1996

Pas de votation

1<sup>er</sup> décembre 1996

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

PAT

## Revue de presse

Le non populaire au projet de loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration a inspiré la plupart des journaux suisses. Voici quelques extraits des commentaires au lendemain de cette votation fédérale.

### laRegion Ticino

Le non très net du peuple et de tous les cantons – à l'exception de Genève, Neuchâtel et Vaud – à la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration doit être compris comme un désaveu clair infligé à la Berne fédérale. Elle n'a pas su expliquer au peuple qu'elle l'appelait aux urnes en quelque sorte pour défendre sa propre cause. Non seulement les responsables n'ont pas réussi à expliquer le sens et la portée de la réforme; ils ont aussi ignoré un peu légèrement et sans faire preuve du moindre doigté l'inquiétude qui règne dans le pays et le malaise largement répandu.

Il ne paraît pas indiqué de revenir de sitôt sur le thème de la réforme du gouvernement. La défiance des électeurs suisses est trop profonde.

### JOURNAL DE GENEVE

Pour appréhender ce résultat, il convient également de l'analyser sous l'angle de la sinistre qui règne en Suisse et qui fait la part belle au statu quo. Le refus des Jurassiens, pourtant à l'avantgarde dans ce domaine, d'accorder le droit d'éligibilité aux étrangers, celui de plusieurs cantons d'élargir les heures d'ouverture des magasins, sont autant de manifestations de cet état d'esprit qui condamne le Conseil fédéral à la prudence. On le voit mal, dans ces conditions, s'engager dans la 2<sup>e</sup> étape de la réforme du gouvernement après l'échec de cette «réformette».

### Le Matin

Quelle magistrale baffe! Au lendemain de ce weekend des urnes, force est d'admettre que la classe politique suisse subit un camouflet d'une rare violence. Parce que le courant ne passe plus entre les politiciens de tous les niveaux et les électeurs de tout le pays. Parce que le discours des pouvoirs ne convainc plus l'intelligence des citoyens. Parce que la théorie des élus ne touche pas la pratique des votants. L'époque exprime un tonitruant ras-le-bo!

PAT

### Tages Anzeiger

Si quelque chose doit quand même encore bouger dans ce pays, il faudra qu'à l'avenir les réformateurs défendent leur cause avec davantage d'élan. La réserve est peut-être une vertu, mais la passion est parfois plus convaincante. Même en politique.

### Basler Zeitung

Les mesures rénovatrices ont échoué en raison d'une méfiance généralisée à l'égard d'un échelon hiérarchique mal défini, au deuxième niveau par ordre d'importance, quelque part dans le vide qui existe entre les magistrats (Conseil fédéral) et les hauts fonctionnaires.

### Bieler Tagblatt

La Suisse ne voit guère de raisons de modifier son système de gouvernement – même s'il n'est plus très jeune, puisqu'il date de 1848. Après le non très net à la plus petite de toutes les variantes possibles de réforme du gouvernement,

### Résultats du scrutin

Article constitutionnel sur l'agriculture (Contre-projet relatif à l'initiative populaire «Paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature»)

OUI 1085 793 (77,6%)

Tous les cantons

NON 313 716 (22,4%)

Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration

OUI 544 284 (39,4%)

NON 837 390 (60,6%)

Participation: 30%